

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante

**Mairie de Saivres
Place du bicentenaire
79400 SAIVRES**

Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la collectivité **COMMUNE DE SAIVRES** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **COMMUNE DE SAIVRES**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse : (*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA : FR 5 4 Z Z Z 5 8 4 7 2 4

Nom : COMMUNE DE SAIVRES

Adresse : Place du bicentenaire

Code postal : 79400

Ville : SAIVRES

Pays : FRANCE

BIC

IBAN

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CONTRAT DE PAIEMENT CANTINE GARDERIE PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

DESIGNATION TIERS :

Même si vous étiez déjà en prélèvement les années passées, merci de remplir quand même le contrat.

Nom, prénom :

.....

Adresse :

.....
.....
.....

Il a été convenu ce qui suit :

Date de prélèvements :

- Les prélèvements des factures cantine/garderie sont effectués le 7 de chaque mois (ou le premier jour ouvrable suivant).

Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements ont été effectués :

- Si vous changez de compte ou de banque, vous devez signer une nouvelle autorisation de prélèvement que vous nous retournerez accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Renouvellement du contrat :

- Sauf avis de votre part, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.
- Si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez être prélevé de nouveau, vous devez établir une nouvelle demande.

Echéances impayées :

- Si un prélèvement sur votre compte ne peut être effectué deux fois dans l'année en cours, vous serez alors immédiatement exclu du système de prélèvement, sans frais supplémentaire. Les factures suivantes seront donc à régler directement à la Trésorerie de Saint Maixent L'Ecole.

Pensez à approvisionner votre compte à chaque échéance.

Fin du contrat :

- Si vous voulez mettre fin à votre contrat, il vous suffit d'en informer la commune de SAIVRES par une simple lettre.

Souscription :

- Il vous est adressé un exemplaire à retourner dûment rempli et signé (au verso), accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB)

Après avoir pris connaissance des conditions générales du règlement de la commune de SAIVRES, je déclare en accepter les dispositions et souscris à la date du/...../..... un contrat de prélèvement pour le paiement des factures de la cantine et de la garderie de mes/mon enfant(s).

Fait à :

Signature :